

VENTE DE GARAGE !

Ce que vous devez savoir

Les ventes de garage sont autorisées sur le territoire de la Municipalité de Verchères 2 fois par année, soit la 1^{ère} fin de semaine de juin et la 4^{ième} fin de semaine d'août.

Lors de ces fins de semaine, les amateurs de ventes de garage sont autorisés à tenir, chez eux, leur kiosque de vente. L'inscription est obligatoire. Vous pouvez vous inscrire en téléphonant 450-583-3307 ou par courriel à mairie@ville.vercheres.qc.ca. L'inscription est gratuite.

Voici les points importants à retenir:

- ☞ La vente doit être tenue à l'extérieur de la résidence entre 8h et 17h.
- ☞ Seule la vente d'objets usagés est autorisée. Ni aliments, ni breuvages ne doivent être vendus.
- ☞ Maximum de 2 enseignes de 3 pi² chacune, sur le terrain même où se fera la vente, installées la journée précédente et enlevées immédiatement après l'événement.
- ☞ EN CAS DE PLUIE, les ventes de garage ne sont pas remises à une date ultérieure.

